
Détournement des déchets de venaison

Alès Agglomération

l'Atome - 2 Rue Michelet
Bp 30
30100 Alès

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Christelle Gentric

preventiondechets.pgc@gmail.com

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays Grand'Combien a signé en 2009 un Programme Local de Prévention des Déchets avec L'ADEME. L'objectif principal est une réduction de 7% des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées d'ici à 2014.

Afin de pouvoir agir sur ses OMA, la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien doit mener des actions selon cinq thématiques définies. L'une d'entre elles est la mise en place d'actions de détournement.

Lors des groupes de travail organisés en début de programme, le gisement des **déchets de venaison** a été identifié comme un gisement prioritaire du fait notamment de l'insalubrité que cela engendre lorsque ces derniers sont éliminés dans les containers.

La FNC a proposée de mettre en place un système de fosse hors sol étanche avec traitement des déchets de venaison à la chaux vive.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif principal de cette action est de diminuer la part de déchets de venaison dans le flux des ordures ménagères.

L'autre objectif est de diminution le risque sanitaire lié à l'élimination des déchets de venaison dans les containers de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles, autant pour les agents de collecte que pour les riverains qui, trop souvent, se plaignent, en saison de chasse, de la présence de ces déchets dans les poubelles.

Résultats quantitatifs

Les quantités évitées peuvent être estimées comme suit :

- On estime que les déchets de venaison représentent 30% par animal
- Le poids moyen d'un sanglier est d'environ 40 Kg
- Soit un gisement potentiel d'évitement de 12 Kg par sanglier

Pour exemple sur notre territoire, 1000 sangliers tués de 40 Kg en moyenne, soit **12000 Kg de déchets de venaison** qui seront **évités** dès lors que toutes les communes seront équipées de fosses hors sol.

Résultats qualitatifs

Elimination du problème de salubrité dès lors que la fosse est utilisée.

MISE EN OEUVRE

Planning

1. Réunion d'information et de présentation du système de fosse hors-sol aux présidents des sociétés de chasse du territoire
2. Choix, avec les présidents, de l'emplacement (communal de préférence)
3. Appel d'offres
4. Construction de ou des fosses
5. Début de l'utilisation au démarrage de la saison de chasse de l'année N
6. Vidage de la fosse 15 jours avant le début de la saison de chasse N+1

Moyens humains

- Animatrice du PLPD
- Ingénieur pour mise au point des plans en fonction du lieu d'implantation
- Elus référents

Moyens financiers

- Le coût de construction d'une fosse est d'environ **8 000€ H.T.**
- La chaux vive : **0.35 € H.T.**

Partenaires mobilisés

- Fédération Nationale des chasseurs
- La commune concernée par la construction de la fosse
- Le ou les président(s) de chasse

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est reproductible autant de fois que nécessaire.

Difficultés rencontrées

Recommandations éventuelles

La concertation avec les présidents de chasse est indispensable pour être assuré de l'utilisation de la fosse.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS

Dernière actualisation

Juillet 2017

Contact ADEME

Christiane CHARTIER

